

**À l'intention des professionnels de la santé (sauf les pharmaciens)
des dispensateurs de services assurés**

19 décembre 2014

Hausse des tarifs de la Régie

Indexation au 1^{er} janvier 2015

Dans le cadre de la *Politique de financement des services publics*, la Régie est tenue d'indexer le tarif de certains biens et services destinés à sa clientèle au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation des tarifs applicables pour la prochaine année, rendu public par le ministère des Finances, s'élève à 1,06 %. Par ces ajustements tarifaires, la Régie se conformera aux exigences gouvernementales en matière de financement des services publics.

Le 1^{er} janvier 2015, les tarifs des biens et services suivants seront **augmentés** :

Biens / Services	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 1 ^{er} janvier 2015
Demandes de paiement des professionnels de la santé (lorsque la commande est au-delà de la limite permise)	9,75 \$ / paquet de 250 (taxes incluses)	9,85 \$ / paquet de 250 (taxes incluses)
Manuels	Plus de 100 articles tarifés entre 5 \$ et 250 \$	Majoration de 1,06 %
Gestion des comptes administratifs (applicable à compter du troisième compte administratif)	58,50 \$ / compte (taxes incluses)	59,00 \$ / compte (taxes incluses)

Les frais de 0,50 \$, incluant les taxes, sont maintenus pour le traitement (numérisation et saisie) de chaque demande de paiement 1200, version papier.

Les frais exigibles pour la recherche de renseignements ou la demande d'une copie de documents financiers (par exemple, un état de revenus ou une copie d'un état de compte) seront également modifiés.

Pour les professionnels de la santé et les denturologistes, les nouveaux tarifs seront publiés à compter du 1^{er} janvier 2015 au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels à la rubrique *Frais administratifs* sous l'onglet *Administration de la pratique*.